

Référence : C.N.100.2022.TREATIES-XI.B.16.55 (Notification dépositaire)

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE RÈGLEMENTS TECHNIQUES
HARMONISÉS DE L'ONU APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES ET
AUX ÉQUIPEMENTS ET PIÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU
UTILISÉS SUR LES VÉHICULES À ROUES ET LES CONDITIONS DE
RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DÉLIVRÉES
CONFORMÉMENT À CES RÈGLEMENTS

GENÈVE, 20 MARS 1958

RÈGLEMENT DE L'ONU N° 55. PRESCRIPTIONS UNIFORMES RELATIVES À
L'HOMOLOGATION DES PIÈCES MÉCANIQUES D'ATTELAGE DES
ENSEMBLES DE VÉHICULES

CORRECTION AU RÈGLEMENT DE L'ONU N° 55

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Lors de sa quatre-vingtième session qui a eu lieu le 9 mars 2022, le Comité administratif de l'Accord susmentionné a adopté par vote certaines corrections aux textes authentiques anglais, français et russe du Règlement de l'ONU n° 55.

.... On trouvera ci-joint le procès-verbal dressé en conséquence. Les textes des corrections en question (ECE/TRANS/WP.29/2022/39) peuvent être consultés sur le site de la Division des transports durables de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe à l'adresse suivante : <https://unece.org/transport/events/wp29-world-forum-harmonization-regulations-186th-session>.

Le 18 avril 2022





AGREEMENT CONCERNING THE ADOPTION OF HARMONIZED TECHNICAL UNITED NATIONS REGULATIONS FOR WHEELED VEHICLES, EQUIPMENT AND PARTS WHICH CAN BE FITTED AND/OR BE USED ON WHEELED VEHICLES AND THE CONDITIONS FOR RECIPROCAL RECOGNITION OF APPROVALS GRANTED ON THE BASIS OF THESE UNITED NATIONS REGULATIONS.

DONE AT GENEVA ON 20 MARCH 1958

PROCÈS-VERBAL CONCERNING CERTAIN CORRECTIONS TO REGULATION NO. 55 ANNEXED TO THE AGREEMENT

THE SECRETARY-GENERAL OF THE UNITED NATIONS, acting in his capacity as depositary of the above Agreement,

WHEREAS the Administrative Committee of the Agreement, at its eightieth session, held on 9 March 2022, adopted certain corrections to the English, French and Russian authentic texts of Regulation No. 55 ("Uniform provisions concerning the approval of mechanical coupling components of combinations of vehicles.") (ECE/TRANS/WP.29/2022/39),

HAS CAUSED the said corrections to be effected in the English, French and Russian authentic texts of Regulation No. 55.

IN WITNESS WHEREOF, I, Miguel de Serpa Soares, Under-Secretary-General for Legal Affairs and United Nations Legal Counsel have signed this Procès-verbal.

Done at Headquarters, United Nations, New York, on 18 April 2022.

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE RÈGLEMENTS TECHNIQUES HARMONISÉS DE L'ONU APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES ET AUX ÉQUIPEMENTS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU UTILISÉS SUR LES VÉHICULES À ROUES ET LES CONDITIONS DE RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DELIVRÉES CONFORMÉMENT À CES RÈGLEMENTS.

FAIT A GENÈVE LE 20 MARS 1958

PROCÈS-VERBAL RELATIF À CERTAINES CORRECTIONS AU RÈGLEMENT N° 55 ANNEXÉ À L'ACCORD

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, agissant en sa qualité de dépositaire de l'accord susmentionné,

ATTENDU que le Comité administratif, lors de sa quatre-vingtième session qui a eu lieu le 9 mars 2022, a adopté certaines corrections aux textes authentiques anglais, français et russe du Règlement n° 55 (« Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des pièces mécaniques d'attelage des ensembles de véhicules. ») (ECE/TRANS/WP.29/2022/39),

A FAIT PROCÉDER auxdites corrections dans les textes authentiques anglais, français et russe du Règlement n° 55.

EN FOI DE QUOI, Nous, Miguel de Serpa Soares, le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique des Nations Unies, avons signé le présent procès-verbal.

Fait au Siège de l'Organisation des Nations Unies, New York, le 18 avril 2022.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Miguel de Serpa Soares'.

Miguel de Serpa Soares